

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016 – 19 H

L'an deux mil seize, le vendredi 2 décembre à 19 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M.JACOB, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, M. LAVENKA, Mme PRADOUX, M. PATRON, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, M. POUCHIN, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme BAALICHERIF, Mme OCANA, M. DEMAISON, M. PERRINO, M. CAMBIEN, M.POLLET, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjoint, par Mme PRADOUX Mme CHEVET, adjoint, par M. JACOB Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par Mme HOTIN Mme CAMUSET, conseillère municipale, par Mme MARTIN M. GUILLABERT, conseiller municipal, par M. PERCHERON Mme SPARACINO, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI Mme BENARD-BIENVENU, conseillère municipale, par M. BRAY M. RAFIK, conseiller municipal, par M. PATRON Mme BACQUET, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme FISCHER, conseillère municipale, par M. CAMBIEN
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. GAUFILLIER

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	22.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	11.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 25 novembre 2016	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), M. GAUFILLIER est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2016

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »)

oooOooo

TOURISME, ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

2016.73 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

2016.74 – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIF

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De modifier le tableau des effectifs tel que défini ci-dessous :
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
 - 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire.
- ⇒ De prévoir, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants.
- ⇒ D'annexer à la présente délibération le tableau récapitulatif des effectifs ainsi modifié.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.75 – MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVENOIS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention relative à une mise à disposition d'agents municipaux avec les organismes visés à l'article 61-1 de la loi 84-53 susvisée.
- ⇒ De dire que la présente délibération régularise et légalise les conventions de mises à disposition intervenues au titre des services Communication, Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Relais d'Assistance Maternelle jointes en annexe.
- ⇒ De transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable public.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

CULTURE, PATRIMONIE ET VIE ASSOCIATIVE

2016.76 – FONDS ANCIEN / ARCHIVES – RESTAURATION ET NUMERISATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX, ACQUISITION D'UN DESHUMIDIFICATEUR D'AIR – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser ces opérations et de solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la dotation générale de décentralisation (D.G.D.) pour les *bibliothèques*, du Conseil départemental et de tout autre financeur,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

2016.77 – COOPERATIVE SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer aux coopératives, au titre de l'exercice 2017, les sommes récapitulées dans le tableau joint en annexe;
- ⇒ D'inscrire les dépenses correspondantes au compte 255 6574 du budget de l'année considérée,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.78 – CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander pour l'année 2017, la participation de l'Etat au titre de la politique de la ville sous forme d'une subvention annuelle pour le financement de toutes les actions engagées au titre du contrat de ville « nouvelle génération ».
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du Contrat Ville précité.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.79 – APPEL A PROJETS « DEVELOPPEMENT DURABLE » - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à faire acte de candidature au nom de la commune auprès de la CAF de Seine et Marne, pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 20 000 €.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRAVAUX

2016.80 – ORGUE DE L'EGLISE SAINT-AYOUL – TRAVAUX D'INTEREL LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour les travaux sur l'orgue de l'église Saint-Ayoul, conformément aux devis descriptifs et sous réserve de l'avis favorable que recevra le dossier transmis aux services de l'Etat (DRAC).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter, dans le cadre de travaux d'intérêt local, une subvention auprès de l'Etat et de tout autre financeur,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.81 – TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAUX D'INTERET LOCAL

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder à divers travaux de voirie, conformément au devis descriptif qui accompagnera le dossier transmis au service de l'Etat.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de travaux d'intérêt local.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.82 – INCORPORATION DE PARCELLES PRIVEES DE LA COMMUNE DANS SON DOMAINE PUBLIC – RUE DU PARACLET (PARCELLES N° 145, 146, 284, 286, 306, 398, 399, 413, 415, 424, 428, 434, 440, 453)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De décider le classement dans le domaine public de la Commune des parcelles cadastrées : AV n° 145, 146, 284, 286, 306, 398, 399, 413, 415, 424, 428, 434, 440, 453, constituant la rue du Paraclet et les dessertes adjacentes.
- ⇒ De mettre à jour le linéaire des voiries communales sur le fondement de la présente décision
- ⇒ De notifier la présente délibération aux services du cadastre.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.83 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R) – EXERCICE 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.84 – DECHETTERIE DE PROVINS – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION – MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord de principe pour mettre à disposition du SMETOM-GEEODE l'emprise du terrain nécessaire pour ce projet sur les parcelles cadastrées section BE n°34, 35 et 36.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SMETOM-GEEODE.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.85 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU – AVENANT N°1 (VENTE D'EAU AUX COMMUNES DE ST-BRICE ET LECHELLE)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer la part communale à 0,05565 € par m³
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable du 2 février 2015 annexé, et notifier au délégataire la présente délibération
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer les conventions de vente d'eau en gros à venir avec les communes de Saint-Brice, Léchelle, le SMITEP et le délégataire la société VEOLIA EAU,
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus,
- ⇒ De notifier la présente délibération et l'avenant annexe à Monsieur le président du SMITEP.
- ⇒ D'adresser un exemplaire de la présente délibération et de l'avenant annexé au comptable du Trésor Public.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

SPORTS

2016.86 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES « MANIFESTATIONS SPORTIVES »

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Provins Rugby Club	1 500 €
Soit un montant total de	1 500 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2016.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2016.87 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte du Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire

2016.88 – TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2017, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 1,5 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ⇒ D'accorder la gratuité des salles municipales pour les partis politiques et candidats à des élections à caractère politique et pour des réunions publiques, sous réserve de la disponibilité de la salle, quel que soit le nombre d'utilisation.
- ⇒ D'accorder aux associations provinoises, une gratuité, par année civile et non cumulable, pour toutes les salles municipales sauf le caveau du Saint-Esprit.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.89 – FIXATION DU TAUX D'IMPOTS 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ D'autoriser pour 2017, la reconduction des taux ci-dessous :

TAXE D'HABITATION.....	16,90 %
TAXE FONCIERE.....	23,73 %
TAXE FONCIERE NON BATI.....	48,80 %

- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.90 – INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES DES FINANCES PUBLIQUES

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer favorablement sur le versement de l'indemnité de conseil aux comptables des finances publiques comme exposé ci-dessus pour Madame Christine SANINI et Monsieur Didier LEVEQUE.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.91 - SUBVENTION 2017 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE – VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPT

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser l'attribution d'un acompte de subvention aux associations et organisme de droit privé tel qu'annexé à la présente du montant accordé en 2016,
- ⇒ De rappeler que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.
- ⇒ De dire que les acomptes seront versés en janvier 2017.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.92 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2017

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une somme de 16 500€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2017.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.93 – REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DES MEDIEVALES – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'émettre un avis favorable sur la demande de décharge de responsabilité et sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur, M. Claude MONNOYEUR pour un montant de :
 - 1.296,34 € pour les Médiévales 2015.
 - 1.641,99 € pour les Médiévales 2016
 - 400,00 € sur la Régie d'avances
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus qui sera notifiés au régisseur et au comptable des finances publiques.

QUESTION DIVERSE :

OooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 20h15.

Le Maire,



Christian JACOB